



ELABORER UN CONTRAT DE TRAVAIL SECURISE

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Directeur des Ressources Humaines
- Responsable des Ressources Humaines

PREREQUIS

- Connaissances et expérience pratique en droit du travail

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Cas pratiques
- Analyse de situations
- Partage de bonnes pratiques

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Quizz
- Cas pratiques

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Adapter le contrat de travail à vos besoins
- Structurer vos contrats de travail
- Identifier les clauses à risques dans vos contrats de travail
- Maîtriser la rédaction des clauses sensibles du contrat de travail
- Sécuriser l'application des clauses dans le temps

PROGRAMME

Conclure un contrat de travail

- Validité d'un contrat de travail : consentement, capacité de contracter, etc.
- Durée du contrat de travail
- Forme du contrat de travail (CDI, CDD, CDI de chantier, temps partiel, etc.): obligations légales et avantages respectifs de chaque formule
- Preuve du contrat de travail

Connaître les éléments clés du contrat de travail

- Parties au contrat
- Cadre conventionnel applicable
- Date d'engagement
- Fonctions professionnelles : travail convenu et classification du salarié
- Période d'essai, essai professionnel et période probatoire
- Rémunération (salaire de base, compléments et variable)
- Durée du travail (temps de travail, conventions de forfait, temps partiel)
- Lieu d'exécution du travail et télétravail

Maîtriser la rédaction des clauses spécifiques à l'exécution du contrat de travail

- Exclusivité des services
- Secret et discréction professionnelle
- Mobilité professionnelle et géographique
- Avantages en nature et frais professionnels
- Clause d'objectifs
- Clause de responsabilité financière
- Clause de garantie d'emploi
- Clause d'invention du salarié
- Délégation de pouvoirs

Identifier les clauses spécifiques liées à la rupture du contrat de travail

- Clause de dédit formation
- Clause de non-concurrence
- Clause de non-sollicitation de concurrence

Identifier les clauses illicites d'un contrat de travail

- Clauses du contrat et liberté individuelle ou collective
- Clauses portant sur une discrimination interdite, etc.



10 participants maximum
par groupe



2 jours